

Règlement Intérieur centre de loisirs ALSH

Afin d'assurer le bon fonctionnement et l'accueil des enfants, l'association gestionnaire de la collectivité, invite les familles à prendre note des informations suivantes :

Des consignes rigoureuses sont mises en place afin de garantir et de respecter les mesures sanitaires et de prévention selon le protocole de la direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative. Elles devront être respectées dans l'intérêt de chacun et de la collectivité.

Les inscriptions s'effectuent au centre social aux jours et horaires prévus uniquement (voir note info/familles). Une prise en charge adaptée est proposée aux enfants en suivi individualisé sur demande de la famille.

Veiller à ce que les vaccins soient à jour.

Lors des petites vacances, les repas ou pique-niques sont fournis par les parents selon les règles préconisées dans le règlement spécifique en annexe.

Durant les vacances d'été, un service de restauration collective est mis en place.

Collations et goûters sont prévus par l'association durant l'ALSH.

Une décharge est à signer qui dégage l'Association de toute responsabilité si l'enfant est récupéré avant l'heure de fermeture ou si une personne majeure autre que le père, la mère, le tuteur légal récupère l'enfant ainsi que si l'enfant rentre seul au domicile. L'enfant ne sera remis qu'aux personnes mentionnées sur sa fiche individuelle de renseignements.

Tout enfant ayant des signes de maladie (fièvre, nausée, vomissements, maux de ventre) est invité à rester au domicile. Si l'enfant présente des signes en cours de journée, les parents en seront informés et feront en sorte de récupérer l'enfant.

Le règlement des journées et de la garderie doit être effectué obligatoirement au moment de l'inscription.

Aucune inscription ne sera validée sans règlement et sans fiche individuelle de renseignement.

Seules les absences justifiées par un certificat médical remis dans les 48h, donneront lieu à un remboursement.

En cas de plan VIGILANCE Météo déclenché en cours de journée, **Vigilance « Orange »**, toutes les sorties extérieures seront annulées ; les animatrices proposeront des activités et la prise en charge des enfants aux horaires habituels au sein de la structure. **Vigilance « Rouge »**, l'équipe d'animation assurera la garde des enfants jusqu'à l'arrivée des parents qui sont tenus de venir les récupérer sans toutefois se mettre en danger.

Respecter les heures d'accueil du lundi au vendredi :

Garderie Matin/Soir sur Inscriptions préalables de 7h30 à 8h00 et de 17h00 à 17h30

Accueil : Matin : 8h00/8h30 Midi : 12h/12h15 et 13h30/14H00 Soir : 17h00

Journée continue : 8h00/8h30 jusqu'à 17h00

En dehors de ces horaires les portails seront tenus fermés pour raison de sécurité

Il est demandé aux parents :

Pour les 4/5 ans : Munir l'enfant de vêtements de rechange, d'un nécessaire pour la sieste laissés au centre pour la semaine dans un sac personnel prévu à cet effet. Toutes les affaires de l'enfant doivent être notées à ses nom et prénom.

S'assurer que l'enfant n'a aucun objet de valeur sur lui, l'association dégage de toute responsabilité l'équipe d'animation.

L'utilisation par les enfants de tout type d'appareil permettant la prise d'images (photos, vidéos ...) est interdit dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs / cf : Art 226-1 du Code Pénal.

Les parents peuvent suivre les différentes activités du centre après accord du modérateur sur le facebook de l'association : alsh infofamilles foelli. Les documents sont disponibles sur le site : www.fiumaltu.info.

Ne pas hésiter à contacter l'équipe d'animation ou la direction pour tout problème qui se poserait concernant l'enfant ou le fonctionnement.

Enfin un respect mutuel, de l'enfant, de l'animateur, de la famille doit régner au sein de la collectivité.

Nous vous remercions pour votre compréhension,

Le président, Mr Bailly

La directrice de l'ALSH, Mme Mercier